

Rapport 2019 de Pro Natura Neuchâtel

Réunion et organisation du comité - AG

Le comité s'est réuni à 11 reprises au cours de l'année 2019, les 29 janvier, 26 février, 26 mars, 16 avril, 28 mai, 25 juin, 20 août, 24 septembre, 22 octobre, 26 novembre et 17 décembre. Le 20 août, le comité s'est déroulé aux Ponts-de-Martel en deux étapes. Une première partie sur le terrain, où Patricia Fleury, stagiaire, nous a fait découvrir son travail de développement d'un sac-à-dos didactique pour le site marécageux. Le comité s'est ensuite tenu dans la future Maison de la Tourbière, actuel Hôtel du Cerf, suivi d'un moment convivial autour de quelques pizzas. Le comité du 17 décembre a eu lieu au carnotzet de la Maison des Associations et a été suivi d'une fondue.

Le comité était cette année composé de 13 membres : Jennifer Iseli (présidente), Pierre-Alain Rumley (vice-président), Stépan Roulet (caissier), Caryl Fritsché, Dylan Geissbühler, Adrienne Godio, Quentin Kohler, Danielle Loeffel, Nicolas Röschli, Maïann Suhner, Daniel Ston, Valéry Uldry, Daniel Weber.

Cédric Jacot responsable des réserves Yvan Matthey, chargé d'affaires et Gaëlle Vadi, collaboratrice administrative (depuis le mois de juin) ont participé aux séances.

Adrienne Godio, Daniel Ston et Nicolas Roeschli (suppléant) représentent la section au Conseil des Délégués. Maïann Suhner est la coordinatrice du groupe Jeunes + Nature.

Certains membres ont annoncé leur départ du comité en fin d'année. Il s'agit de Valéry Uldry, pour causes d'organisation personnelle et familiale, et Daniel Weber, pour raisons de santé.

Suite à ces départs et aux vœux de transmission de leur charge déjà annoncés par la présidente et le vice-président, des discussions relatives au renouvellement du comité ont été lancées au mois de décembre.

L'assemblée générale a eu lieu le 11 mai 2019 dans la salle du café des Mines de la Presta. Dix-huit personnes ont signé la liste de présence. L'assemblée a été suivie d'une visite de l'étang forestier réalisé sur le site avec notre concours, ainsi que du sentier didactique qui y est adjoint. Malgré la pluie diluvienne, les participants ont pu apprécier ces aménagements magnifiques.

Changement au sein de l'équipe des permanents salariés

L'année 2019 a été marquée par l'engagement de Mme Gaëlle Vadi, nouvelle collaboratrice administrative à 30 % dans le but de soulager les permanents, notamment dans l'accomplissement de tâches administratives pour le secrétariat et les réserves.

Cédric Jacot ayant repris le domaine agricole familial a émis en cours d'année le souhait de diminuer son implication au sein de Pro Natura car les deux charges sont trop lourdes et difficiles à mener efficacement en parallèle. La présidence puis le comité ont cherché avec lui une solution pour le soulager. Depuis septembre son poste a été réduit à 40% au lieu des 60% contractuel initial. De plus, le comité a proposé, pour 2020, la division du cahier des charges sous forme de deux postes séparés :

- Un nouveau responsable des réserves, à trouver, pour un engagement à 20-30%. Cette personne devrait assumer les tâches d'organisation, de représentation, de conduite des projets et des plans de gestion. Ce poste intéressait Quentin Kohler, prêt à compléter le projet Lièvre & Cie par cet engagement supplémentaire.
- Un gestionnaire praticien pour les travaux d'entretien et de gestion des réserves (en dehors des tourbières). Ce poste estimé à 20-30% serait conservé par Cédric, les périodes de travail étant compatibles avec les travaux à la ferme et l'organisation hebdomadaire étant très souple.

Cette solution n'a pas été retenue par Cédric qui a préféré donner sa démission à la fin de l'année. 2020 verra donc la recherche d'un nouveau gestionnaire des réserves selon le cahier des charges initial pour un poste à 60%.

Dossiers traités et en cours de suivi

Nouveaux dossiers

Deux nouvelles oppositions ont dû être lancées cette année. La première concerne l'hôtel Palafitte aménagé sur le lac, en principe pour une durée déterminée lors de l'Expo02, mais que la ville de Neuchâtel souhaite maintenir via le dépôt d'un plan d'urbanisme spécial qui légalisera le caractère urbanisé de cette rive. Cette construction n'est pas conforme à la base légale fédérale qui interdit les constructions sur les lacs si elles ne sont pas imposées par leur destination (comme les ports). Nous attendons une réaction des autorités à notre opposition.

La seconde opposition met en évidence un problème plus global que le comité a décidé de traiter strictement et systématiquement dès fin 2019 : les impacts sur les sols et le paysage des nouvelles constructions rurales. Plusieurs ruraux agricoles, construits ces 3-4 dernières années, posent le même problème. Les volumes de matériaux à excaver sont régulièrement sous-dimensionnés lors des demandes de permis de construire. Il s'ensuit que des montagnes de gravats sont entreposées près des constructions neuves, nettement plus hautes et imposantes que la demande de permis ne pouvait le laisser supposer. Plus grave, gagnés par ces volumes, les agriculteurs conservent ces tas de gravats à demeure, laissant les alentours sous forme de chantiers permanents. Leur justification laisse songeur : « On ne peut pas les éliminer vers une décharge, on n'a plus d'argent pour terminer le chantier. » Notre opposition, qui va être impossible à gagner, vise à bloquer la demande d'un exploitant qui souhaite utiliser ces gravats pour combler une dépression utilisée comme pâturage, sur un terrain privé, dans une autre commune que celle de sa construction rurale. Son but est de limiter les déplacements et de pouvoir améliorer la qualité agricole de cette combe via le dépôt de 5'000 m³ de gravats. Sans découverte d'espèces animales ou végétales protégées nous sommes impuissants. En effet, la protection d'une forme géomorphologique typique du paysage agricole jurassien, les risques de glissement de terrain et la protection des sols ne semblent pas faire le poids contre l'intérêt de niveler le terrain pour en intensifier l'exploitation tout en faisant un gain financier direct. Toutefois, peut-on impunément créer des décharges et des dépôts en zone agricole alors que des sites officiels et reconnus sont prévus à cet effet, assurant le recyclage des matériaux pour les remettre dans le circuit local de la construction ? Nous avons écrit au chef du DDTE afin de faire part de nos préoccupations à ce sujet.

A noter qu'en cours d'année, le bureau a examiné plusieurs dossiers mis à l'enquête publique et jugé que des oppositions ne se justifiaient pas. Nous pouvons citer ici premièrement un aménagement pour du BMX à l'extrémité du parking du télésiège de La Robella à Buttes. Deuxièmement, le projet de construction d'une nouvelle stabulation à

Martel-Dernier, répondant aux bases légales, a cependant conduit la section à écrire au SFFN et aux Ponts et Chaussées car un collecteur enterré, conduisant les eaux de la combe de La Molta vers un emposieu, devra être dévié lors de la fouille. Nous avons demandé une analyse pour la restitution des eaux à ciel ouvert vers le Bied des Ponts au droit du restaurant des Poneys. Retour avec ouverture des services. A suivre. Troisièmement, nous avons renoncé à attaquer l'aménagement d'un parking à Noiraigue. Ce parking vise à libérer Noiraigue des voitures touristiques, laissées au centre du village par les promeneurs qui montent vers la Ferme Robert et le Creux du Van. Nous avons par contre lancé un appel à la commune de Val-de-Travers pour exiger, comme le PAC le demande, l'élaboration d'un plan de mobilité de et vers le Creux du Van. Bon retour du Conseil communal vallonnier qui souhaite, à raison, élargir les intervenants, pour prendre en compte les accès par le sud (La Béroche) et le canton de Vaud.

SAF Brévine – achat du Maix Pétremand

Le syndicat AF de La Brévine poursuit son travail avec la prise des vœux pour le nouveau positionnement de nos terrains autour des tourbières et le lancement de l'étude d'impact qui doit critiquer le projet de modifications des drainages et du parcellaire. Dans le cadre de ce gros projet, afin de faciliter les échanges et la protection vers le Marais du Maix-Rochat, Pro Natura a pu acheter un petit domaine agricole. Les 8,7 ha ainsi acquis seront pleinement valorisés pour la protection des tourbières. Répondant aux exigences de la Confédération, l'immeuble, qui pose de nombreux problèmes par sa localisation et ses accès à travers la tourbière, sera éliminé dans un proche avenir. Toutefois, celui-ci continue actuellement d'être habité par l'ancien propriétaire, en recherche d'un nouveau domaine. Ce bail de complaisance est limité dans le temps, jusqu'à fin 2024 au maximum. La section a dû procéder, en tant que nouveau propriétaire, à un contrôle des installations électriques, qui se sont révélées conformes à quelques menus détails près.

La Maison de la Tourbière

La Maison de la Tourbière reste une action majeure de notre section qui s'implique sur plusieurs axes de ce projet conséquent, mais non encore assuré quant à son financement global. Premièrement, l'élaboration d'un **centre muséal et d'interprétation pour les marais**, visant l'accueil des familles et des classes, avec expositions, informations, revalorisation du sentier à travers le marais, permettra à la section de développer un réel volet d'éducation à l'environnement pour le grand public d'ici 1 à 2 ans. Deuxièmement, Pro Natura s'implique fortement avec le canton et l'OFEV dans la mise sur pied d'un **centre de compétence spécialisé dans la formation continue** et la connaissance du fonctionnement des marais. L'écrin de la Maison de la Tourbière doit abriter prochainement ce centre qui fera rayonner notre région loin à travers la Suisse.

Une stagiaire, Mme Patricia Fleury a été impliquée pour le centre d'interprétation. Elle a développé une valise pédagogique qui sera utilisée par les guides de la Maison de la Tourbière. Cette valise doit permettre de faire découvrir les richesses des tourbières et leur fonctionnement par des jeux, des contes mais aussi la découverte de la flore et de la faune via divers supports ludiques, transportables dans le terrain par les guides. Ce stage a été conduit en parallèle à une formation d'interprète du patrimoine, qui a été réussie en fin d'année. La finalisation pratique de la valise pédagogique se fera début 2020, par la concrétisation des éléments constituant les supports ludiques.

Pour le centre de compétence, la Fondation a engagé M. Daniel Ston, membre du comité de Pro Natura Neuchâtel, en tant que coordinateur pour organiser le fonctionnement du centre, évaluer les cours à mettre sur pied pour la formation continue et aborder les enseignants susceptibles de donner ces cours. Daniel Ston a également été impliqué, avec les

architectes du projet, dans la conception physique des salles de cours et des équipements nécessaires au sein de la Maison de la Tourbière, via les transformations de l'hôtel du Cerf actuel.

Pro Natura s'est fortement impliquée via Yvan Matthey, mais aussi Bastien Amez-Droz, Sarah Pearson et Jennifer Iseli dans les divers groupes de travail et commissions qui tentent de coordonner ce vaste projet : commission financière (il manque toujours 2,5Mio pour assurer les transformations), commission muséale, copil du centre de compétence et copil du projet de construction.

La Fondation, en accord avec Pro Natura, a élaboré le projet de d'adaptation du sentier didactique à travers le Marais-Rouge : nouvelle entrée, nouveau tracé, abandon du passage sur le terrain privé de M. Nussbaumer, intégration de l'accès à la malaxeuse, nouvelle offre pour les visiteurs selon les besoins du centre muséal et de l'offre en EE, etc. L'enquête publique sera lancée en janvier 2020.

Parcs éoliens Montagne de Buttes et des 4 Bornes (La Joux-de-Plâne)

La section a activement participé au développement des projets de ces deux parcs éoliens. Les permis de construire seront mis à l'enquête au début de l'année 2020 et nous aurons alors à vérifier que les engagements, notamment les compensations nature, négociés figurent bel et bien dans les documents finaux.

La collaboration avec les promoteurs a été bonne et a permis d'établir un catalogue de mesures de compensation intéressantes.

Dans la cadre du projet des 4 Bornes, les mesures de compensation obtenues ont été plus fines encore que dans le cadre de la Montagne de Buttes. En outre, toutes les personnes impliquées acceptent ces mesures pour une durée de 25 ans. Le promoteur s'est également engagé à fournir des compensations aux propriétaires. Parmi les mesures, on note un effort conséquent de préservation de la population d'alouettes des champs avec mise en place d'une fauche tardive et aides financières pour les propriétaires. Au final, la population d'alouettes des champs va augmenter car la surface de zones exploitables pour la nidification va augmenter. Du côté bernois, des efforts ont été consentis pour la préservation de la gélinotte des bois, avec le déplacement à plus de 100 mètres de son emplacement d'origine d'une des éoliennes. Une autre éolienne a été purement et simplement abandonnée car elle posait trop de problèmes en bordure de la tourbière des Pontins où se trouve une jolie population de pipit des arbres. Toujours pour le pipit, une revitalisation des pâturages boisés va être mise en place. Concernant la prévention des collisions avec les oiseaux et les chauves-souris, il a été pris en compte des notions relatives à la météo, aux pratiques agricoles et à la force du vent. Il sera possible de stopper les éoliennes et de rabattre les pales contre les mâts pour protéger les oiseaux et les chauves-souris dans toute une palette de situations données. A la Montagne de Buttes, le standard de mortalité « acceptable » était situé entre 1 et 1.5 individus par éolienne et par année. Avec ces nouvelles mesures, on parvient à moins de 1 individu par éolienne et par an.

Ce standard très haut est celui que nous souhaitons voir imposé à tous les projets de parcs éoliens et il faut saluer la volonté d'action de Greenwatt dans ce cas précis. Bien entendu, nous serons attentifs à la mise en place des mesures et nous irons contrôler que ce qui est écrit dans le projet est réellement mis en application.

PAC Soliat - Baronne - Grand Vy, Haut-plateau du Creux du Van

Sans surprise, le dossier du plan de protection du Soliat-Baronne-Grand-Vy au Creux du Van reste en souffrance car les oppositions déposées n'ont pas été traitées en 2019. Nos

revendications quant à une meilleure prise en compte des intérêts nature et un plus fort encadrement des pratiques touristiques, agricoles et de loisirs restent valables.

On peut par contre se réjouir des premières mesures protectrices mises en place localement le long de la falaise en vue d'aider la flore locale à se régénérer. Vivement une présentation des premiers résultats.

Nouvelle étape d'extraction à la carrière du Roc à Cornaux

En 2019, la sanction du projet a été donnée à Juracime qui doit dès maintenant alimenter un fonds pour assurer, via un groupe de suivi piloté par le SFFN, les premières mesures de compensation/restauration des milieux. Ce groupe ne s'est pas réuni en 2019.

Constructions dans les sites marécageux/marais

Nous relevions dans notre précédent rapport que nos autorités considèrent la nature comme un vaste terrain de jeux, permettant aux consommateurs d'espace naturel d'y développer librement leurs activités. La saga de la tente et des terrains d'équitation, construits et exploités dans la tourbière du Marais-Rouge protégée au niveau national continue ! Malgré une décision du Tribunal Fédéral des années 2000, le canton n'a pas le courage de signifier l'arrêt de cette activité et le démantèlement des infrastructures, reconstruites à neuf illégalement en 2016-17, acte dénoncé par notre ONG et la commune. La relance de ce dossier début 2019 n'a pas permis de faire activer les choses.

Pour la compostière de Brot, la situation est identique à celle des vignes du Landeron. Le DDTE a très largement admis notre opposition et exigé du requérant le démantèlement de la plus grande partie des installations et agrandissements réalisés sans respecter le premier permis de construire. Si cette décision du printemps 2018 satisfait Pro Natura, le recours déposé par les requérants bloque les travaux de remise aux normes. Là aussi, ce chantier peu valorisant pour le site marécageux risque fort de durer encore longtemps.

H20 Le Locle Col-des-Roches

Au premier janvier 2020, le projet de contournement des villes des Montagnes deviendra un projet des routes nationales (OFROU). Le contournement du Locle prend une forme concrète mais nécessite quelques adaptations quant à sa réalisation et à son calendrier. La carrière du Col-des-Roches doit être solidifiée et assainie. Après analyse des flux d'évacuation, il est prévu que les gravats sortis du tunnel quittent Le Locle par rail. Excellente idée qui nécessite que les mesures nature prévues dans la Plaine du Col-des-Roches soient modifiées et réalisées avec un calendrier adapté.

Pro Natura et le WWF ont élaboré un projet d'avenant à la convention passée en 2012 avec le canton, impliquant les services cantonaux et fédéraux en charge de ce projet. Plusieurs mesures pourront être mises en œuvre dès l'ouverture du chantier routier en 2022, à commencer par la revitalisation du cours canalisé du Bied du Locle. Un gros chantier à accompagner pendant les 10-12 prochaines années.

Girobroyage des prés et pâturages

Au cours du printemps, plus ou moins en catimini, le guide des bonnes pratiques a été rendu publique via une information du DDTE sur le site internet de l'Etat. Peu, sinon aucune couverture médiatique pour cette annonce. Dommage.

Quelques cas illégaux sont à signaler et plusieurs demandes ont été traitées via une ou deux visites de terrain. La majeure partie des demandes concernent des prairies de fauche

sans grand intérêt pour la diversité florale mais qui présentent des risques pour les machines par la présence de roches quasi affleurantes.

Une demande à La Tourne, suite à la visite des lieux et à l'annonce claire et définitive d'une non entrée en matière par les ONG n'a été ni acceptée, ni réalisée par l'exploitant.

Suite au dépôt d'une motion par la députée Céline Vara, le GC a lancé l'élaboration d'une modification de la loi, la motion demandant l'interdiction complète des opérations de girobroyage des prés et pâturages pour l'ensemble du canton. Cette modification législative a été discutée entre ONG et députés en charge du texte. La décision finale interviendra en 2020, le traitement ayant été repoussé suite à l'élection de Céline Vara au Conseil des Etat en octobre et à l'abandon de sa charge de députée au GC.

Plateforme Doubs

Regroupant Pro Natura, le WWF et la Fédération Suisse de Pêche, la plateforme qui suit ce dossier s'est réunie plusieurs fois en 2019. Mme Céline Barrelet, la chargée de projet de l'action « Doubs vivant », est active sur plusieurs fronts, tant pratiques que politiques, et donne son maximum pour faire avancer cet énorme dossier aux multiples ramifications intra et extra-cantoniales. Selon le rapport d'activités 2019, les objectifs spécifiques définis pour l'année ont majoritairement été atteints. En particulier, les thématiques des pollutions d'origine agricole et sylvicole et des concessions de droits d'eau ont vu des avancées conséquentes sur le plan politique. En 2020, il est prévu de développer le travail de lobbying et d'information au grand public, de renforcer les échanges entre les membres de la plateforme ainsi que les liens avec les milieux agricoles.

Concernant plus particulièrement la section, Gaëlle Vadi s'est rendue à la visite de la STEP du Locle le 29 octobre 2019, sous l'égide de Cédric Huguenin, le gestionnaire de la STEP, avec notamment la présence de Cédric Dupraz (conseiller communal) et de Céline Barrelet. La commune du Locle avance avec son projet de nouvelle STEP qui prendra enfin en charge le traitement des micropolluants. Si le calendrier est respecté, la nouvelle entité devrait être opérationnelle pour fin 2023. Toutefois, un travail important doit être réalisé en amont par la commune concernant la séparation des eaux usées et des eaux claires. La situation future des Brenets reste inconnue à ce jour. L'avenir du traitement des eaux dépendra du résultat de la votation sur la fusion avec la commune du Locle en 2020.

Aucune nouvelle ne nous a été communiquée au sujet de la STEP de La Chaux-de-Fonds. Il est néanmoins certain que des STEP fonctionnelles semblent être la meilleure option face à l'urgence de l'assainissement des eaux de notre rivière frontière et nous espérons voir des avancées concrètes dans ce dossier l'année prochaine.

Projet OFEV 2017-2020 : Biodiversité dans les marais d'importance nationale et RPT 2020-24

En 2019, le gros projet concerné par les crédits extraordinaires de l'OFEV pour la biodiversité dans les biotopes d'importance nationale, soit la construction de 4 palissades au Bois-des-Lattes afin de pouvoir remouiller 11ha de tourbières, n'a pas pu être concrétisé.

Le dossier est techniquement abouti, a été mis à l'enquête publique au cours de l'année 2019 avec informations complètes aux voisins et riverains concernés. Le permis de construire a été obtenu. Le Chef du Département pose comme condition que des échanges puissent se faire pour offrir des compensations de surfaces agricoles aux exploitants dont les terrains seront inondés. Une solution a été trouvée et proposée aux exploitants en 2019 et acceptée en 2019. Cela passe par la récupération des terrains que l'Etat loue au Marais de Brot (SAU exploitation Sandoz tourbe horticole). Le bail a été dénoncé pour mai 2020 (retraite des

Sandoz) mais il y a eu réclamation auprès de la chambre de conciliation agricole. Au final le délai du bail est prolongé par le juge au 31.12.2020.

Les échanges seront donc effectifs au printemps 2021.

Le chantier, fort de toutes ces autorisations sera réalisés en 2020. La planification en décembre 2019 est active.

Pour les tourbières, 2019 a vu l'inondation des terrains agricoles en amont de la longue palissade du marais des Bieds. La baisse du niveau de l'eau en août a permis la fauche « normale » de la prairie.

Une première palissade de bois a pu être construite avec de bons résultats sur notre parcelle 782 à Martel-Dernier, via un crédit d'investissement du canton et une aide complémentaire de Pro Natura. Une seconde palissade sera aménagée plus en amont en 2020 via un nouveau crédit.

Pour nos réserves également, les premiers travaux de restauration ont pu avoir lieu à La Châtagne dans la tourbière du Maix-Rochat via un crédit d'investissement du canton et un complément de Pro Natura. Cette parcelle appartient conjointement au canton et à Pro Natura. Le centre a été fortement déboisé et les rigoles de drainage comblées avec le mélange copeaux/sciure. L'hélicoptère a été indispensable pour assurer l'acheminement du matériel, ce d'autant plus que le chemin d'accès via le domaine Yves Vuille, acheté en 2019, n'est pas encore libéré.

A noter que pour les tourbières, le canton a réalisé un important chantier sur l'ancienne exploitation de tourbe horticole bordant la cabane des tourbiers. Trois vastes plans d'eau sont réalisés par la modification de la topographie du secteur de tourbe dénudée et la création de digues de tourbe. Ce projet est soutenu par Myclimate.ch.

En 2019 aux Joûmes, Pro Natura a mandaté Quentin Kohler via ses mandats à l'Azuré pour accompagner ce projet en lien direct avec la section nature du SFFN et faire avancer un peu les choses. Un fort débroussaillage des talus des Aiguedeurs a pu se concrétiser. A suivre via des mesures d'entretien confiées à l'exploitant, s'il joue vraiment le jeu.

BEJUNE

Deux rencontres des sections Neuchâtel et Jura et du groupe régional Jura bernois (espace BEJUNE) ont eu lieu en 2019. Le 12 avril, c'est la section Neuchâtel qui a accueilli les participants sur le site des Eplatures avec visite d'une tourbière « urbaine » et des étangs à amphibiens ainsi que la présentation du projet « rougequeue à front blanc ». Le 19 octobre, l'équipe s'est réunie à Moutier à l'invitation du comité du Jura bernois. Après la partie administrative et un repas en commun, les participants se sont rendus sur le site de dépôt définitif de Chaluet, en marge de l'autoroute A16 Transjurane pour une visite guidée des mesures de compensation par Ph. Fallot, chef de projet, et divers mandataires.

En 2019, les trois sections se sont interrogées sur l'opportunité de lancer un projet « Pics & Cie ». Cependant, le manque de forces vives et le désir de s'investir dans le projet « Lièvres & Cie » a abouti au report d'un éventuel engagement.

Le projet pilote pour la coordination administrative des groupes J+N s'est terminé en septembre. Les mandats ont été prolongés jusqu'au 31 décembre vu les bons résultats de cette professionnalisation pour les activités de nos groupes jeunesse. A noter que dès 2020, le secrétariat central n'aidera plus les sections pour le financement des salaires des coordinateurs. Les sections pourront par contre développer des projets spécifiques et solliciter des aides ponctuelles pour le soutien de ces projets.

Action Lièvre & Cie

Depuis 2019, les trois sections de l'espace BEJUNE collaborent pour élaborer la phase initiale de l'action Lièvre & Cie via l'engagement pour deux ans (2019 et 2020) de Quentin Kohler comme chef de projet. Quentin Kohler conduit ce projet sous la responsabilité administrative du Jura mais avec le suivi d'un COFIL des 3 sections BEJUNE. Jennifer Iseli et Cédric Jacot représentent la section neuchâteloise dans ce copil. Huit réunions ont eu lieu en 2019.

Les thèmes développés dans le projet 2018, premièrement, entretien des prés et pâturages maigres grâce à la conduite d'un troupeau de chèvres itinérant et deuxièmement, mise en place de mesures nature innovantes dans le but de mieux gérer les intrants et améliorer à court terme la qualité des eaux du Doubs, ont été acceptés. Quentin Kohler s'attaque dès 2019 à la démonstration que ce projet pourra, depuis 2021, passer à la phase de concrétisation de mesures sur le terrain via des actions concrètes, acceptées par les agriculteurs.

Fin 2019, les étapes d'accompagnements pour les agriculteurs intéressés par une augmentation de la biodiversité sur leur domaine (partie gestion pastorale et conseils) sont précisées. Ces étapes tiennent compte non-seulement de la biodiversité, mais aussi de la viabilité du domaine d'un point de vue économique. Quelques actions concrètes sont prévues comme la création d'un étang sur la commune de la Chaux-de-Fonds et diverses mesures pour la biodiversité dans un domaine agricole à Epeauvillers. De nombreux échanges, contacts et discussions ont été entrepris par le chef de projet avec grand nombre d'acteurs concernés.

Concernant le projet d'entretien des PPS et autres pâturages maigres avec des chèvres, il a fallu préciser les sites nécessitant un débroussaillage, ceci avec l'aide des services cantonaux des trois cantons, ainsi que celle de particuliers. Dans un premier temps, ce sous-projet se concentrera sur le Jura bernois. Il s'est également avéré difficile d'avoir un troupeau itinérant et certainement plus judicieux d'utiliser les quelques troupeaux de chèvres déjà existants.

Le bilan intermédiaire après la première année du projet montre que les objectifs sont jouables moyennant quelques ajustements. Ces objectifs et notamment les indicateurs doivent encore être bien précisés.

Implications politiques fédérales, régionales et locales

En 2019, Pro Natura a lancé en parallèle deux initiatives fédérales en faveur de la Biodiversité et du Paysage. La section a joué modestement son rôle dans la récolte des signatures, qui est encore active en 2020. Notre site internet et notre secrétariat vous renseignent volontiers sur les buts visés par chacun des textes et vous permettent d'accéder aux feuilles de signatures. Merci d'avance pour votre soutien dans ces causes importantes.

Coup de théâtre négatif en octobre : lors de la dernière session du Parlement Fédéral avant le changement électoral et la montée en puissance des Verts, des jeunes et des femmes, la loi sur la chasse et la protection de la faune est vidée de sa substance et pire encore modifiée pour faciliter les tirs d'animaux protégés sur simple soupçons de risque (loup, castor, lynx). En outre, la décision de tir deviendrait de la responsabilité des cantons et non plus de l'OFEV. Pro Natura, WWF, BirdLife et quelques petites associations lancent un référendum et récoltent les 50'000 signatures en un mois et demi. On votera donc sur cette révision en 2020.

Plus régionalement, notre section a soutenu et cherché activement les signatures nécessaires pour déposer une motion populaire cantonale visant la protection des arbres fruitiers hautes tiges et des vergers. La motion est déposée et le Grand Conseil devra

prochainement s'en saisir pour proposer son traitement. A l'heure de l'élimination des arbres fruitiers à la frange des villages, mais aussi de la volonté de trouver une valorisation des produits locaux par des circuits courts, il est crucial de trouver un moyen de les protéger de manière pérenne, un jeune arbre replanté ne remplaçant pas la valeur écologique et paysagère d'un arbre mature et productif.

Adaptation de la grille salariale de Pro Natura

Le secrétariat central a révisé le règlement interne pour le remboursement des frais des collaborateurs et des bénévoles actifs à Bâle et dans les sections. Lors de la consultation, il est apparu que la grille salariale de Pro Natura méritait d'être révisée et modernisée. Un premier projet élaboré par le secrétariat central a été refusé par le comité central qui a souhaité une réflexion plus large, impliquant les sections en tant qu'employeurs et les employés tant du secrétariat central que des sections.

Un groupe de travail a été mis sur pied en automne 2019 et Yvan Matthey représente les employés des petites sections (donc celles dont les engagements et suivi des contrats se fait en direct par le comité de la section, comparativement aux grandes sections qui engagent un responsable de RH pour ces tâches). Le groupe s'est réuni pour une première réunion plénière en novembre et poursuivra ses travaux au cours de 2020. Le but est de proposer une nouvelle grille pour la mettre en consultation auprès des sections puis la faire accepter par le comité central.

Outre le niveau de la rémunération, il sera important de préciser comment valoriser l'ancienneté et la fidélité des employés (aujourd'hui 10 classes) et d'introduire probablement d'autres fonctions que celles en cours actuellement (cuisinier ou jardiner p. ex.). Le positionnement salarial de Pro Natura comparativement aux autres ONG et au marché du travail sera pris en compte dans l'analyse. L'augmentation des coûts éventuelle devra cependant rester acceptable selon les ressources de Pro Natura et des sections (péréquation financière à revoir ?). Cette grille devra au final être appliquée pour les employés du secrétariat central mais également par les sections cantonales.

Projets nature de la section, hors réserve

Au premier printemps 2019, les aménagements en faveur du sonneur à ventre jaune ont été terminés par la restauration d'un joli plan d'eau dans le fond du vallon du Merdasson et ce grâce à l'accord et à l'aide des propriétaires du site, très envieux de voir la population de batraciens s'y développer à nouveau. Des habitats terrestres complémentaires ont pu être réalisés à proximité immédiate (tas de cailloux, de terres et de bois avec plantations de buissons). On se réjouit de suivre ce site en espérant que Bombina s'y trouvera à son aise.

La campagne financière de 2018 a permis d'aider la réalisation d'un bel étang dans le secteur forestier de La Presta, sur l'initiative du propriétaire du site des Mines d'asphalte. Creusé et aménagé en février-mars, les premières grenouilles ont pu s'installer dès avril dans un étang pionnier très prometteur. Première ponte du colvert et passage attesté du castor dès l'été 2019 ! Le fort potentiel du site commence à s'exprimer. Une découverte du site et des offres ludiques mérite le détour.

Actions soutenues ou accompagnées, demandes de tiers

Les projets soutenus en 2019 sont :

- Club Jurassien, guide de terrain neuchâtelois soutien financier accordé (1'000 CHF)

- Groupe Rougequeue à front blanc de la Chaux-de-Fonds, soutien financier (5'000 CHF) pour la phase 2019-2023 du projet

Relativement peu de demandes cette année. Un autre dossier reste en cours d'évaluation (restauration d'un mur de pierres sèches aux Brenets), à la suite de demandes complémentaires quant à sa réalisation et à son financement.

Le descriptif détaillé des projets et des partenaires est disponible auprès du secrétariat.

Campagne financière 2019

Soutien du Groupe Jeunes + Nature

L'appel au don a permis en 2019 de récolter un peu plus de Fr. 11'100.-. Après déduction des frais de lancement de cette campagne, il reste un montant net de Fr. 6'600.-.

Selon son libellé cette campagne vise la stabilisation du poste de coordinatrice du Groupe Jeunes + Nature avec fidélisation et recrutement des moniteurs et la valorisation d'un ambitieux programme de sorties nature. Ce montant assure la couverture des charges liées de ce soutien. La section a salarié la coordinatrice du groupe par un poste à 20% pour 2019. Ce beau résultat et le dynamisme amené dans la vie du groupe par Maiann Suhner engage le comité à poursuivre le financement de ce poste en 2020 et pour les années suivantes.

Consultations officielles, prises de position

ANCO

Resserrement des rencontres avec les orienteurs et le SFFN en vue de tirer un bilan des 10 ans de la convention. Le renouvellement de la convention qui concerne les forêts du fond de la vallée de La Brévine est acceptée sur le principe. L'ANCO souhaite quelques adaptations mineures concernant les découpages des cartes. Les ONG maintiennent le nombre des manifestations totales et leur importance dans ces secteurs. A fin 2019, le projet définitif est sous toit. Les signatures seront posées en mai 2020 avec le DDTE, l'ANCO, PNNE, WWF et BirdLife.

A noter qu'au cours de ces échanges, le projet d'une course majeure dans la région de Tête Plumée, Bois-de-l'Hôpital retient l'attention car elle est prévue à mi-mai 2020 en pleine période sensible pour la flore et la faune. Dès lors se pose la question de mettre au point une convention pour les secteurs de courses d'orientation dans le Bas du canton. La course de 2020 est autorisée par le DDTE mais posera des problèmes pour les plantes rares et les oiseaux nicheurs au sol comme le Pouillot siffleur et le Pouillot de Bonelli.

A la fin de 2019, aucune solution ne se dessine pour une convention. Si on y inclut les principes de précaution que les ONG défendent, l'ANCO ne pourra pas organiser de courses du tout entre avril et juin. L'ANCO ne peut pas admettre une telle restriction. A nous donc de rester critique lors de l'analyse des projets et de bloquer les autorisations pour les courses les plus dommageables.

Espace réservé aux eaux

La méthode présentée aux ONG en 2018 a été appliquée par le SAT pour l'ensemble des cours d'eau et des rives lacustres en 2018-19. Les résultats sont mis en consultation.

Nous relevons quelques incohérences et posons des questions pour quelques tronçons afin de savoir sur quelle base de plans les analyses ont été faites car il y a plusieurs cours

d'eau traités dans les marais des Ponts qui correspondent à d'anciens écoulements liés aux exploitations de la tourbe.

Le plan directeur sectoriel de l'espace réservé aux eaux est déposé en novembre. Les communes devront reprendre ces éléments dans leur PAL lors des révisions en cours.

Rives pour tous

Les Verts neuchâtelois ont déposé une initiative visant à mettre en place le concept de rives pour tous, à savoir aménager et garantir un cheminement systématique et continu le long des rives de nos lacs. Le principe d'une offre pour la mobilité douce est demandé. Si Pro Natura peut appuyer l'idée, nous avons dû contester plusieurs aspects car ce projet nécessite des constructions lourdes (chemin piétons/vélos/poussettes asphalté large de 2 à 3 mètres) y compris dans les sites naturels sensibles voire protégés comme les roselières de Tivoli à St-Aubin ou les falaises à tufs de Gorgier.

Nous regrettons que l'équipe de campagne des Verts ne se soit pas approchée des ONG pour mettre en discussion le contenu du texte législatif avant la récolte des signatures.

Neuchâtel Rando, adaptation des parcours pédestres

De nombreux sentiers pédestres balisés par NE Rando longent des routes communales voire cantonales dont le trafic a fortement augmenté ces dernières années. NE Rando a élaboré un concept de nouveaux parcours pour éviter ces axes routiers.

Les nouveaux tracés ont été mis en consultation. Nous avons dû contester plusieurs propositions passant dans des zones sensibles (PPS, marais, bords de cours d'eau naturels, nidification d'oiseaux rares, etc.) afin de préserver ces secteurs du piétinement et du dérangement.

Certains nouveaux tracés sont indiqués comme nécessitant des aménagements ou d'autres un simple balisage. Pas de retour à fin 2019 quant à l'évolution du dossier.

Plan d'extraction de Rive, Pôlière et Tertre au Val-de-Ruz

Les rencontres et les échanges entre Von Arx SA (Mme Armance Broillet et M. Yvan Riser) et Pro Natura se poursuivent.

A Rive, les aménagements et le sauvetage des amphibiens ont donné d'excellents résultats avec la mise en sécurité d'une énorme population de crapaud accoucheur et autres espèces. Ce site méritait une attention particulière (voir suivi des oppositions ci-après).

En 2019 la phase finale du plan d'extraction accordé il y a 15 ans, au fond du Vallon du Tertre a débuté.

Les phases du réaménagement progressif du site de Pôlière se poursuivent et nous ont été régulièrement montrées au cours de l'année. L'équipe de Von Arx est ouverte à trouver des solutions favorables à la nature lors de son départ étalé entre 2023 et 2027. Il y a cependant des enjeux agricoles avec la nécessaire reconstitution de SAU voire de surfaces d'assolement labourables. Et comment traiter et enlever le terrain de football de ce site qui devrait revenir à la nature ? Pôlière est non seulement un ICOP de premier plan mais surtout un site national pour la reproduction des amphibiens. Si nos échanges avec Von Arx sont ouverts et constructifs, il semble plus difficile d'intégrer le canton et la commune pour traiter en parallèle les aspects d'aménagements du territoire et de mise en place des mesures de protection. Nous maintenons la pression.

Pour l'entreprise Von Arx, il s'agit de trouver des solutions concrètes car ce projet est lié au plan directeur de Rive (transfert des installations et des travaux de tris et de concassage) qui devient urgent et devra être traité au cours du premier semestre 2020.

Usine Mikron, Boudry

Présentation anticipée de l'agrandissement de l'usine Mikron de Boudry, le long du Merdasson. Ce projet touche le cordon boisé, la ZP2 et ne respecte pas la limite des 30 mètres à la forêt.

Lors de la réunion plénière incluant WWF et SFFN, nous proposons diverses solutions pour réduire les impacts et éviter des oppositions. Le promoteur accepte de réduire l'emprise du parking ce qui permet de ne pas toucher le cordon boisé et la ZP2. Le projet sera adapté en conséquence avant la mise à l'enquête publique début 2020. Pro Natura et WWF pourront alors contrôler que les engagements sont tenus ce qui évitera une opposition.

Commissions cantonales et associatives

Pro Natura est toujours représentée au sein de diverses commissions qui se réunissent en principe une fois par an :

- Cantonale de la protection de la nature (Yvan Matthey)
- Cantonale de la faune sauvage (Yvan Matthey)
- Cantonale de la faune aquatique (Yvan Matthey)
- Cantonale des forêts (Cédric Jacot)
- Cantonale de l'agriculture (Yvan Matthey)
- Cantonale de la promotion de la qualité écologique (Cédric Jacot et Yvan Matthey)
- Cantonale nature, tourisme, loisirs et sports -NTLS (Valéry Uldry)
- ANCO (Yvan Matthey)
- Nature du Parc Chasseral (Yvan Matthey)
- Nature de la Ville de Neuchâtel (Jennifer Iseli)

Echanges avec les autorités

Depuis quelques années, nous menons des discussions régulières sur les sujets de la protection de la nature avec diverses autorités cantonales et communales.

DDTE-SFFN

Réunion plénière avec le chef du DDTE (Laurent Favre) et ses chefs de service au Château le 12 septembre 2019, avec le WWF. Gaëlle Vadi assiste à cette rencontre et peut ainsi se forger une opinion sur le fonctionnement du DDTE et les relations entre le chef du Département, ses chefs de services et les ONG. Nous abordons les questions de l'évolution des forêts sous l'angle des changements climatiques et des actions à entreprendre ou non pour modifier les peuplements. Nous discutons également du CO₂ et des possibilités offertes par les sols agricoles, plus particulièrement chez nous des sites marécageux, pour capter du gaz carbonique. Il faut pour cela mouiller davantage les sols tourbeux et répondre ainsi aux buts de la protection des marais. Une entente est-elle envisageable ? La question reste ouverte. Le programme ICOP est abordé (Pôlière, Côte du Doubs) mais aussi les compensations de la H₂O avec les changements du projet routier au Col-des-Roches. Les deux ONG informent le Canton que 2020 verra probablement un second stage pour le suivi du respect des bordures tampon.

Plusieurs rencontres régulières avec les sections nature et faune du SFFN pour suivre et contrôler les projets liés aux mesures urgentes soutenues par l'OFEV (Goudebas, Joûmes, Marais des Bieds, Bois-des-Lattes). Un accent particulier a été mis cette année pour

l'élaboration des projets RPT 20-24 et du soutien que Pro Natura pourra apporter pour plusieurs projets importants qui touchent nos réserves prioritaires.

La Chaux-de-Fonds

Deux rencontres plus informelles avec le chef du service de l'urbanisme, M. Philippe Carrard, en présence du WWF, comme chaque année. Nous avons abordé les questions de la nature en ville. Nous avons également abordé la révision du Plan d'Aménagement (PAL), lancée mais peu avancée. Nos ONG réitèrent le souhait de pouvoir être actives dans cette révision, tant pour la nature en ville que pour les ZP2 des alentours. 2019 est une année de transition sans résultats concrets.

Le Locle

Deux rencontres en cours d'année avec le Conseiller communal Cédric Dupraz et le responsable du service de l'urbanisme Jean-Marie Cramatte. De plus, la ville du Locle est rencontrée à d'autres reprises pour traiter des projets précis :

- Opposition pour sauvegarde d'un étang contre le projet de l'usine Tudor Kenissi
- Suivi du projet pour l'usine Audemars-Piguet et les aménagements externes
- L'évolution du projet H2O par l'OFROU et les mesures sur la plaine du Col-des-Roches et les solutions trouvées pour les compensations des PPS des Mont-Orientaux
- Le projet de la STEP en lien avec le projet de fusion avec Les Brenets (micropolluants)

Côté urbanisme pur, nous discutons plusieurs projets d'aménagement en particulier un lotissement de villas en terrasse dans un talus boisé, car les riverains s'opposent au processus et au calendrier. Nous relevons aussi quelques incohérences pour des constructions en zone légalisée mais qui pourraient être favorable dézonée (chemin des Bosses p. ex.).

Val-de-Travers

Plusieurs échanges avec la commune, liés à la mise en place des mesures de compensation à La Presta et à notre implication dans le projet de l'étang au Mines d'asphalte, qui se terminent. L'étang des mines et le parcours découverte du jardin des mineurs est inauguré en mai 2019.

On aborde aussi la révision du PAL et la prise en compte des ZP2, totalement à revoir. Bonne réception et souhait de collaboration par Christian Mermet. A suivre jusqu'en 2022-23.

Ce dernier invite Pro Natura pour participer à l'assemblée nationale de Suisse Eole à Berne afin de présenter ensemble la démarche participative du groupe d'accompagnement « promoteurs-commune-ONG » pour l'élaboration du projet éolien de la Montagne de Buttes. Ce projet, bien élaboré avec des compensations fortes et intégrées est stoppé par des riverains, mais pas par les ONG neuchâteloises.

Val-de-Ruz

Nos échanges se sont renforcés en 2019 par plusieurs discussions en lien avec la révision du PAL, y compris des possibilités de financement RPT à obtenir par la commune. Le conseiller communal Roby Tschopp a sollicité Pro Natura et le WWF pour aborder la question du développement touristique communal, en particulier sur le site du Crêt-du-Puy. Une première présentation a eu lieu en été. Nous avons contesté la vision quant à la facilitation de nouvelles installations à Clêmesin, cette vision ne répondant aucunement à l'évolution des conditions d'enneigement. Le Conseiller communal est resté sur cette position et a invité les ONG mais aussi les propriétaires riverains de Clêmesin pour une rencontre/discussion le 17

décembre. Gaëlle Vadi a dû répéter que PNNE s’opposait très nettement à tout projet visant à développer le ski dans ce secteur, non retenu dans le Plan directeur cantonal. La valorisation intelligente des domaines skiables existants (Bugnenets, Savagnières) et l’avenir du secteur Vue-des-Alpes/Tête de Ran sont déjà des défis majeurs à prioriser bien avant d’imaginer de nouvelles installations.

Neuchâtel

Net renforcement des échanges avec la ville de Neuchâtel, tant par des rencontres avec les Conseillères communales en charges de l’agglomération, de l’urbanisme, de la mobilité et de l’environnement. Le projet de réhabilitation des Jeunes Rives est présenté aux ONG en avant-première, bien avant la consultation officielle. Nous pouvons y relever que le projet de bain/café et sauna placé sur le lac pose de sérieux problèmes, similaire à ceux de l’hôtel Palafitte.

Nous relevons aussi que la gestion des milieux naturels en ville pourrait être singulièrement amélioré (Pertuis-du-Sault, Cadolles, etc).

Une séance sur le terrain est menée avec le WWF et les personnes en charge de l’entretien aux Parcs et Promenade. Idem avec les forestiers qui gèrent les garides à la bordure de la ville. A suivre pour des améliorations.

Rencontre plus informelle avec les responsables des services de l’entretien des espaces Vert et du programme Nature en Ville. Nous abordons la fauche des talus, la coupe des arbres et la sauvegarde des hirondelles et des martinets. Bonne écoute mais peu de volonté de réels changements dans les pratiques. A suivre également.

Grande Béroche

Aucune rencontre pour des discussions libres avec cette nouvelle grande commune pour le moment.

Opposition et recours en travail

Plusieurs oppositions et recours lancés les années précédentes sont encore en cours de traitement et complètent les nouvelles affaires lancées en 2019.

- Usine Tudor Kenissi, Le Locle, opposition 2019

Une grande usine est planifiée juste à côté de la Rolex au Locle. Elle occupe les terrains aménagés par Rolex. Nous bloquons ce projet car il planifie de détruire l’étang aménagé par Rolex pour en faire un parking. Notre opposition est entendue et la Ville impose au requérant de réduire le parking et de planifier la création anticipée d’un nouvel étang le long du Bied mais indépendant de ce dernier. Ce nouveau biotope devra être aménagé 2 ans avant l’élimination de l’ancien afin de pouvoir déplacer la faune locale. A fin 2019, aucun projet ne nous est présenté alors que les travaux ont débuté pour l’usine au bord de la route, sans toucher l’étang. A relancer en 2020.

- Hôtel Palafitte, Neuchâtel, opposition 2019

Neuchâtel souhaite prolonger pour 25 ans la dérogation accordée à l’hôtel Palafitte, contre la loi sur les eaux qui interdit les constructions sur le lac. Cet hôtel devait être démonté à la fin de l’Expo 02 et reste comme un aménagement violant la loi fédérale. Notre opposition a peu de chance d’aboutir mais demande que les installations sur le lac soient enlevées conformément aux promesses de 2002.

- Remblayage aux Coeudres, La Sagne, opposition 2019

La commune de La Sagne accepte qu'un agriculteur des Ponts utilise une combe pâturée pour la remblayer avec ses importants gravats de chantier. Nous bloquons ce projet sous l'angle de la gestion des déchets de chantier et de la protection des sols. Le service de l'agriculture soutient cette « amélioration » agricole. Lors des discussions, nous imposons des compensations. En accord avec le SFFN, nous acceptons ces compensations qui sont finalement, après quelques déboires administratifs avec la commune qui ne respecte pas les procédures, inclus dans le permis de construire délivré pour ce comblement. Dont acte.

- Construction d'une éolienne privée de 30 m à La Brévine, opposition 2018

Un agriculteur soucieux d'être autonome pour sa production énergétique souhaite construire une éolienne de 30 m dans un pâturage proche de sa ferme au-dessus de La Brévine (Chez Bindith). Nous relevons le manque de notice d'impact sur l'avifaune et les chiroptères et posons la question de la compatibilité d'une telle construction dans la zone du décret de 1966 et en fonction de la LAT. Les résultats pour les chiroptères imposent un programme d'arrêt des machines pour en assurer la sauvegarde. Ce programme est accepté par le requérant. Reste la question de la LAT non tranchée définitivement par le canton à fin 2019. Projet en attente donc.

- PAC Soliat Barone-Grand Vy, opposition 2017, nouvelle opposition en 2018

Pas d'avance sur le front des oppositions, non traitées par le Conseil d'Etat en 2019. Les premières mesures de protection de la flore mises en place en novembre 2018 sont plutôt bien accueillies par les promeneurs. Le projet de sentier test prend beaucoup de retard à cause de l'exploitant. La saga du Creux du Van se poursuit.

- Nagaia, cabanes touristiques au Plan Jacot, Bevaix, opposition 2017

La commune de La Grande Béroche reprend le dossier et nous invite à une réunion pour traiter le dossier en 2018. Aucune prise de position de la commune en 2019. En attente.

- Compostière de Brot, opposition 2017, recours des requérants en 2018

La décision du DDTE en notre faveur est tombée en été 2018. Les constructions illégales devront être démontées, la place réduite, les murs bétonnés remplacés par des talus herbeux et le site « caché » par des plantations. Le recours des requérants contre cette décision bloque l'affaire depuis fin 2018. Le DDTE a confirmé sa position initiale mais le Tribunal n'a pas jugé cette affaire en 2019. Les activités se poursuivent dès lors librement.

- Aire de stationnement pour les gens du voyage suisses, Vaumarcus, opposition 2017, Recours en 2018

Aucune avancée pour ce dossier, non jugé par le Tribunal en 2019. Aucun aménagement sur le site mais des fauches dommageables pour les reptiles par les Ponts et Chaussées qui doivent être dénoncées. Les gens du voyage sont installés à satisfaction sur le site de Perreux.

- Parking du Soliat, Val-de-Travers, opposition 2016

Nous avons relevé et dénoncé les aménagements illégaux du parking du Soliat et attendons un retour des propriétaires et de la commune quant à cet objet afin de pouvoir réagir officiellement. Rien de nouveau en 2019 non plus. En lien avec le PAC du Soliat, non traité.

- Clôtures et transformation d'une construction, Enges. Oppositions 2016

Notre opposition contre la pose de hautes clôtures a été gagnée. Le projet est officiellement retiré. La question des nombreuses plantations n'est pas encore réglée mais le DDTE a posé de bonnes exigences aux promoteurs. A suivre. Notre deuxième opposition

liée à la protection des chauves-souris dans la maison à modifier de fond en comble est pendante, sans aucune discussion à ce jour. Les requérants refusent que l'expertise pour attester ou non la présence de chauves-souris se fasse avant l'octroi du permis de construire. Aucune progression dans cette affaire pour le moment.

- Vignes Angelrath, Le Landeron. Opposition de 2012, recours du requérant en 2017

Début 2017, le DDTE a donné raison aux ONG et exigé l'élimination des remblais et la recréation des murets et la replantation des arbres, bosquets et haies. Il a fallu 5 ans pour obtenir ce résultat. Le recours déposé le vigneron contre cette décision au printemps 2018 bloque tout réaménagement. Le DDTE maintient sa position mais le Tribunal n'a pas jugé cette affaire en 2019. En attendant la vigne pousse et les milieux naturels restent absents.

Affaires juridiques classées

Quelques affaires ont été traitées en 2019, les dossiers, classés administrativement méritent toutefois un suivi précis et soutenu pour garantir la mise en œuvre des mesures et compensations. Parfois, il y a des rebondissements à traiter.

- Bar à neige Val-de-Ruz, opposition 2017

Le requérant a abandonné son projet en 2018 mais la commune n'a pas jugé bon de nous en informer rapidement. Opposition gagnée.

Suivi d'anciennes oppositions

Le comité doit suivre et accompagner quelques anciennes oppositions et dossiers afin d'assurer que les mesures sont concrétisées :

- La Creuse, Val-de-Ruz. Recours 2014

Ce dossier est quasi gagné. La commune a accepté de retirer la zone de dépôts contestée dans la lisière. L'exploitant du dépôt a trouvé une solution légalement acceptable et a déménagé début 2016. Le dossier est en attente jusqu'à la révision du PAL communal. Le dossier sera alors classé si la commune maintient cette lisière en zone agricole.

- Ferme du Maix Lidor, La Brévine. Opposition 2015

La stabulation est construite depuis fin 2018. Diverses photos ont été prises. Reste qu'en 2019, la gestion des alentours (tas de gravats, talus, plantations) et l'intégration paysagère reste problématique. Le SFFN suit passivement le cas. Pression à mettre en 2020.

- Côtes du Doubs, La Chaux-de-Fonds. Opposition 2016

Gain partiel de notre opposition. Plusieurs travaux illégaux devront être démontés (cabanons, murets, dallage, etc.) et les buissons exotiques éliminés. Le rucher pourra être solidifié dans le volume existant et servir de hangar, mais pas de chalet. Mesures à suivre. Pas de constat en 2019.

- Chemin agricole dans la zone-tampon des Bochats, Val-de-Travers, opposition 2017

A priori opposition gagnée et compensation valable. En 2019, un suivi de la commune indique que rien n'est mis en place. Nouvelle séance sur place en été avec l'exploitant qui montre clairement sa mauvaise volonté et son refus de concrétiser les mesures. Menace par le SFFN. Il a un délai de 6 mois pour mettre en place les mesures. Sinon, elles seront faites par des tiers à ses frais.

- Usine Audemars-Piguet au Locle, opposition 2018

La construction prend du retard et les aménagements extérieurs ne sont pas mis en route en 2019. Nous recevons des plans de réalisation qui sont prometteurs. A suivre

- Chemin provisoire à Corcelles, PPS locale impactée, opposition de 2018

A Chantemerle, un chemin est prévu dans une zone sensible (pré maigre, lisière et bois) pour permettre la construction de maisons en zone à bâtir. Le chantier est en cours en 2019 et la piste mise en place. A suivre en été 2020 pour évaluer le réaménagement du pré et d'éventuels impacts.

- Rive, Coffrane, déplacement Enrobit, opposition de 2018

La sauvegarde des amphibiens et l'aménagement de divers plans d'eau a bien fonctionné avec des résultats très positifs quant à l'importance de la population de crapaud accoucheur. La nouvelle construction a débuté en été 2019. A suivre pour les aménagements complémentaires (haie, talus etc.).

- Usine Sellita au Crêt-du-Locle, opposition 2018

L'usine est construite entre 2018 et 2019. L'abandon des nouvelles plaques des façades hyper réfléchissantes est confirmé. Les aménagements respectent nos revendications. Affaire classée à fin 2019.

Remerciements

Un remerciement sincère et très chaleureux à toutes les personnes s'impliquant bénévolement pour la bonne marche de la section, les membres du comité bien entendu, la présidente en particulier, les bénévoles du groupe Jeunes + Nature ainsi que les amis des réserves.

Rédaction : Yvan Matthey, Jennifer Iseli & Gaëlle Vadi, avril 2020. Version 2